

## **PARCOURS D'ÉTUDES**

2018-2019

## **DIPLÔME D'ARTISTE INTERPRÈTE RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN ET CRÉATION**

### **NIVEAU**

3<sup>e</sup> cycle supérieur

## **3<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR**

### **PROFESSEURS**

Hae Sun KANG, professeur référent

Professeurs du Conservatoire de Paris selon la spécialité instrumentale ou vocale de l'élève

Intervenants pour la direction de l'ensemble instrumental et vocal

### **DUREE DES ETUDES**

1 an, éventuellement prorogable une fois ; à la fin de la 1<sup>ère</sup> année, l'élève qui souhaite poursuivre en 2<sup>e</sup> année doit en faire la demande par écrit au mois de juin et recevoir une réponse positive des responsables pédagogiques et administratifs concernés.

1/2

### **OBJECTIFS ET CONTENU**

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires en chant, instrument ou musique de chambre soit d'un Master ou diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur délivré par un établissement français ou étranger d'enseignement supérieur de la musique, soit d'un DFS du Conservatoire de Paris ou d'un DNESM du Conservatoire de Lyon, désirant perfectionner une formation de soliste et de chambriste dans le domaine de l'interprétation, de la création et de la diffusion artistique de la musique contemporaine, et pratiquer une activité d'interprète de haut niveau s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Le cursus se développera à partir de la constitution d'un ensemble instrumental et vocal (EIV) à géométrie variable, formé par l'ensemble des élèves concernés. Cet ensemble pourra être complété ponctuellement par d'autres élèves.

Le professeur référent encadre la préparation et la formation de tous les élèves pendant la durée de la scolarité selon un calendrier établi par lui.

Chaque élève peut également prendre durant sa scolarité 3 à 5 cours de 2 heures chacun avec un ou plusieurs professeurs de son choix.

Dès son admission définitive et à l'occasion d'un entretien, chaque élève convient avec le professeur référent et les interlocuteurs pédagogiques et administratifs concernés d'un programme de travail qu'il s'engage à tenir, comprenant :

- un état prévisionnel des séances de travail et rencontres avec les professeurs du Conservatoire autre que le professeur référent ;
- le programme prévisionnel des séances d'analyse, colloques ou journées d'études dédiées au répertoire contemporain et à la création ;
- les prestations publiques de l'élève dans des programmes allant du répertoire soliste aux pièces pour ensembles plus étoffés en passant par la musique de chambre, abordant tant le répertoire existant que la création. Il est souhaitable que l'élève se produise au moins une fois dans une pièce avec électronique ; le travail des musiciens de l'EIV pourra être dirigé par des chefs invités et nourri par une collaboration étroite avec des compositeurs ;

- la collaboration éventuelle avec des partenaires extérieurs, en particulier l'IRCAM, pour les Parcours-création et l'académie Manifeste.

N.B. : l'élève est tenu de participer à toutes les activités organisées pour l'ensemble.

#### **CONCOURS D'ENTREE 2018-2019**

Limite d'âge : moins de 30 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2018 (être né après le 1<sup>er</sup>/10/1988).

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Dates d'inscription : du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2018 uniquement sur Internet [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats titulaires en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre :

- d'un Master délivré par un établissement français ou étranger d'enseignement supérieur de la musique ;
- d'un Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur délivré par un établissement français ou étranger d'enseignement supérieur de la musique ;
- d'un DFS du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ;
- d'un DNESM du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

#### **Présélection [juin/juillet 2018]**

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme pré-requis ;
- un curriculum vitæ ;
- un état précis de l'activité d'interprète déjà menée par le candidat ;
- une lettre de motivation.

#### **Admission instrumentale ou vocale : [répétition et épreuve entre le 10 et le 28 septembre 2018]**

Sur épreuve instrumentale ou vocale et entretien en français.

- un récital public d'une durée de 40 minutes environ composé d'un programme incluant des œuvres de référence du répertoire contemporain (exemples : Berio, Boulez, Ligeti, Stockhausen, etc...). Le candidat précisera la durée de chaque œuvre ;
- un entretien à huis clos en langue française d'une durée de 15 minutes environ portant notamment sur la motivation du candidat.

2 / 2

Le jury choisira d'entendre tout ou partie du programme, se réservant le droit d'interrompre à tout moment le candidat.

#### **OFFRES EN LIEN AVEC LA FORMATION**

De nombreuses offres de concerts publics, aides financières (fondations ou fonds privés), enregistrements (collection jeunes solistes...) ou autres sont proposées aux élèves en 3<sup>e</sup> cycle supérieur ; ➔ attention : certaines d'entre elles sont soumises à candidatures et acceptation par une commission.

#### **POLE RESSOURCES DU CONSERVATOIRE**

Pour réaliser son projet, l'élève peut solliciter tout au long de sa scolarité les services suivants du Conservatoire :

- Service audiovisuel ;
- Département de la Formation supérieure aux métiers du son ;
- Médiathèque Hector Berlioz ;
- Service Production et Apprentissage de la scène (programmation au sein du Conservatoire ou dans des institutions partenaires, parc instrumental, régie des salles publiques, bibliothèque d'orchestre...).

#### **DELIVRANCE DU DIPLÔME D'ARTISTE INTERPRETE - REPERTOIRE CONTEMPORAIN ET CREATION**

Le Diplôme d'Artiste Interprète-répertoire contemporain et création est délivré à l'élève lorsqu'il a rempli l'ensemble des obligations définies dans le programme de travail prévu au début du cursus.